

9



Les pêcheries : une richesse commune ?

Les océans constituent les derniers biens communs à l'échelle mondiale. Si la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en régit certains aspects, comme les zones de 200 milles marins au large des côtes et le droit d'exploitation du plateau continental, tout le monde peut en théorie naviguer dans le reste des mers et exploiter leurs ressources sans grande restriction. Administrer une ressource commune et globale telle que le poisson pose des problèmes particuliers. Les efforts de conservation déployés par certains peuvent s'avérer inutiles s'ils ont pour seul résultat d'allouer à d'autres une part plus importante des prises. Les pêcheries ne peuvent être durables qu'à condition de surmonter les obstacles, notamment politiques, à une coopération efficace.

En guise de préambule...

Le secteur de la pêche a plusieurs visages. Pêche de capture, aquaculture, pêche industrielle, pêche à petite échelle et pêche sportive concernent des acteurs spécifiques et font face à des défis différents. L'aquaculture ressemble à bien des égards à l'agriculture : la production y est relativement prévisible au regard des intrants. La pêche sportive constitue un cas à part, car elle n'est pas motivée par les mêmes impératifs de profit que la pêche professionnelle. Quant à la pêche de capture, qu'elle soit à petite ou grande échelle, elle dépend d'une matière première dont la disponibilité peut être très instable et imprévisible.

Comme nous l'avons vu au début de ce livre, le philosophe néerlandais Hugo Grotius soutenait au XVII^e siècle que la haute mer appartenait à tous. En cela, il est le précurseur des questions que nous aborderons dans ce dernier chapitre.

L'agriculture a dû faire face aux conséquences de la disparition des « biens communaux ». En Angleterre, les « enclosures » ont privé de nombreux paysans pauvres de l'accès aux terres que leurs familles cultivaient depuis des siècles. Les conflits et le dénuement qui en ont résulté furent bien pires que ceux qui accompagneront inévitablement toute solution de ce type pour les pêcheries. Par exemple, lors de la rébellion de Newton, du nom du village où cet incident eut lieu en 1607, une bataille opposant nobles et paysans fit une cinquantaine de morts, et les chefs des paysans furent pendus et écartelés.

De la même façon, aux États-Unis, gardiens de troupeau et bergers se disputèrent l'accès aux droits à l'eau et aux pâturages dans les prairies.

▶ À certains égards, la pêche est aujourd'hui dans une situation similaire à celle qui prévalait dans l'agriculture au cours des siècles passés. L'accès à certaines ressources est contrôlé, notamment dans les ZEE, et on essaie d'étendre ce contrôle à l'ensemble du « territoire ». Même s'il existe des programmes de gestion des pêcheries depuis 30 ans, la plupart des nations côtières ne maîtrisent pas encore les moyens de contrôler l'effort de pêche et de pré-

server la bonne santé des stocks. Pourquoi en est-il ainsi ? Pourquoi tant de gouvernements ont-ils invariablement échoué ? Dans ce dernier chapitre, nous aborderons les réformes que l'industrie de la pêche devra entreprendre si elle veut survivre.

Un patrimoine commun ?

Il existe deux différences importantes entre la disparition des « biens communaux » et les efforts menés pour réglementer l'accès aux océans. La première est purement matérielle : la noblesse terrienne anglaise et les grands éleveurs américains pouvaient dresser des haies ou des barrières de fil barbelé pour clôturer les terres qu'ils revendiquaient (ou les voler, selon le point de vue), aussi vastes soient-elles. Seconde différence : le nouveau mode de propriété était activement encouragé par un gouvernement qui avait les moyens de le faire appliquer si les initiatives privées n'y suffisaient pas.

Certains poissons relèvent d'un territoire donné et on peut contrôler les déplacements de certains autres. Mais la surpêche concerne les nombreuses espèces ayant une valeur commerciale qui vont et viennent en toute liberté : aucun moyen matériel ne permet de les en empêcher. En outre, les zones de pêche sont immensément plus vastes que le plus grand des ranchs, et il est extrêmement coûteux de contrôler de telles étendues d'eau. Les difficultés à contrecarrer quelques pirates au large des côtes somaliennes donnent une idée de l'ampleur de la tâche consistant à imposer l'ordre public même dans une zone maritime relativement limitée. Malgré un éventail de mécanismes conçus pour aider les pays à coopérer dans la gestion des océans et des pêcheries, il n'existe aucune instance internationale pour imposer à des pays récalcitrants un nouveau régime d'accès (ou d'exploitation) limité.

Certains changements ont déjà vu le jour : la limite des eaux territoriales, traditionnellement de 3 milles marins, est passée à 12 milles ; les États peuvent se prévaloir de droits souverains sur des zones économiques exclusives allant jusqu'à 200 milles de leurs côtes ; les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

favorisent la coopération internationale dans la gestion des ressources des pêcheries.

Mais il est évident que ces mesures ne règlent pas le problème du nombre de navires excessif par rapport aux poissons restants. Par exemple, des navires immatriculés dans un pays membre d'une ORGP peuvent adopter un pavillon de complaisance pour ne plus être liés par ses règles. Et si cette ORGP parvient à préserver ses stocks ou à les accroître, l'océan n'en reste pas moins un « patrimoine commun » : autrement dit, des navires extérieurs peuvent y pêcher.

L'aquaculture n'est pas confrontée aux mêmes problèmes puisqu'elle se déroule près du rivage ou à l'intérieur des terres. Bien qu'elle soulage à certains égards la pression s'exerçant sur le secteur de la capture, ce n'est cependant pas une solution en soi. D'une part, sa prospérité dépend des stocks sauvages. D'autre part, comme nous l'avons souligné plus haut, produire 1 kilo de saumon d'élevage, de crevettes ou d'autres poissons peut exiger de 2,5 à 5 kilos de poisson sauvage. Même avec les méthodes les plus efficaces, il faut 1 kilo de poisson pour obtenir le kilo de poisson qui finit dans les rayons des supermarchés. Celà étant, l'industrie développe des produits de substitution et commercialise de nouvelles espèces qui ne dépendent pas du poisson sauvage.

Mettre fin au « chacun pour soi »

La réponse évidente à la surpêche de ressources communes semble être de mettre fin au chacun pour soi, tout en s'assurant que le droit de pêcher s'accompagne d'une obligation de gérer les ressources de façon durable. Avant d'aller plus loin, il importe de préciser ce que nous entendons par « durable ». Le développement durable a trois dimensions (ou piliers) : l'environnement, l'économie et la société.

Si la surpêche détruit la ressource naturelle essentielle qu'est le poisson, il va de soi que les bénéfices économiques à long terme seront faibles ou nuls et que cela aura de graves conséquences sociales. Inversement, préserver cette ressource signifie s'attaquer égale-

ment aux conséquences économiques et sociales. En effet, si la seule option dont disposent certains pêcheurs est de se livrer à la pêche illégale, ils le feront, ce qui nuira aux efforts déployés en faveur du développement durable ou les ruinera.

Les chercheurs, les experts des politiques et les autorités de pêche s'accordent sur la nécessité de réformer l'industrie. La plupart accepteraient cette évidence : accorder aux pêcheurs des licences individuelles, des quotas individuels ou des droits d'usage exclusifs dans certaines zones favorise une meilleure conservation des stocks, une réduction de la surcapacité et de meilleures performances économiques globales. Alors, pourquoi ne le font-ils pas ?

Les questions simples appellent souvent des réponses qui le sont moins. Pour commencer, il est formidablement complexe d'estimer le nombre de poissons ainsi que les quantités qu'on peut raisonnablement capturer. Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur les subventions, on détermine les quotas en s'appuyant sur les prises enregistrées et sur des études scientifiques ; mais ces outils sont imprécis et ne permettent généralement pas de tenir compte des fluctuations locales ou des variations soudaines des effectifs, à la hausse ou à la baisse, qui sont le propre de l'écologie marine.

Il est également difficile de prendre en compte les interactions existant entre les nombreuses espèces d'une zone de pêche. Dans certaines zones, lorsque les effectifs d'un prédateur tel que la morue s'effondrent, ce sont des espèces ayant une valeur plus élevée, comme les homards (leurs proies), qui prospèrent ; dans d'autres zones, ce sont les méduses.

Certains chiffres obtenus sont donc erronés, c'est inévitable, mais cela discrédite le système, en particulier si les pêcheurs doivent rejeter une partie de leurs prises parce qu'ils ont déjà dépassé leur quota. Des pêcheurs américains se sont plaints de ne même pas pouvoir donner ces poissons aux œuvres caritatives locales pour nourrir les personnes démunies. Selon une conférence organisée en 2008, les pêcheurs écossais rejetteraient chaque année dans la mer du Nord pour 40 millions de livres de poisson commercialisable.

L'estimation des quotas optimums est donc problématique, mais les faire respecter l'est également. Il est coûteux en temps et en

argent de vérifier la quantité et l'espèce des poissons, ainsi que les volumes débarqués dans chaque port (et de s'assurer qu'on ne les transborde pas en mer pour les débarquer illégalement ailleurs).

Ces coûts de gestion varient d'une pêcherie à l'autre. Une étude a montré qu'ils étaient faibles en Islande, moyens en Norvège et élevés à Terre-Neuve, où la gestion représentait respectivement l'équivalent de 3 à 4 %, 8 à 13 % et 11 à 28 % de la valeur débarquée. Ce coût est habituellement supporté par les contribuables, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur les subventions, mais certains pays font payer l'industrie à travers des systèmes de recouvrement des coûts.

Autre défi à relever, on doit s'assurer que le système de gestion est perçu comme étant aussi équitable que possible. Introduire des quotas parce qu'il n'y a pas assez de poisson pour tout le monde est une mesure logique. Mais il s'agit ensuite de décider qui bénéficie du droit de pêche, quelles quantités peuvent être pêchées, quand elles peuvent l'être et combien coûtera ce droit. Ces décisions sont inévitablement une source de conflit.

Des litiges peuvent entraver le processus ou l'affaiblir considérablement. Ils peuvent survenir entre les pêcheurs eux-mêmes (la question des droits des navires étrangers est particulièrement sensible) ou entre les pêcheurs et d'autres acteurs tels que les adeptes de la pêche récréative, les groupes environnementaux ou l'industrie touristique.

Il peut également y avoir des tensions entre les différents secteurs de l'industrie de la pêche. Par exemple, les industries de transformation du poisson et les pêcheurs peuvent avoir des avis divergents sur la fixation des prix. Des pêcheurs à petite échelle peuvent également se sentir menacés par certains programmes s'ils n'ont pas les moyens de rivaliser avec des concurrents plus puissants.

La gouvernance et la réforme des pêcheries

Au-delà de ces difficultés pratiques, se pose le problème plus large de la gouvernance – et de l'économie politique. Autrement dit,

comment les décisions sont-elles prises, et dans l'intérêt de qui ?
Qu'est-ce qui favorise ou entrave la réforme, et pour quelles raisons ?

La pêche n'est pas seulement affaire d'efficacité économique. C'est aussi un mode de vie, une composante essentielle de diverses identités sociales et culturelles et parfois une dimension importante des économies régionales. Toute initiative liée aux pêcheries doit donc tenir compte de l'impact qu'elle peut avoir en dehors de ce secteur.

Il existe une expression consacrée pour décrire cet impératif : la « cohérence des politiques ». Dans ce contexte, cela signifie deux choses. D'une part, il faut s'assurer que la politique de la pêche ne nuit pas aux objectifs des autres politiques, et inversement. Dans la réalité, nos choix peuvent avoir des conséquences imprévues : par exemple, en favorisant l'essor du tourisme, on peut créer des emplois, améliorer les infrastructures et apporter divers autres avantages économiques. Cependant, la vie des pêcheurs peut devenir bien plus difficile lorsqu'un port de pêche et ses installations sont transformés en marina, en particulier si le tourisme et le développement économique accroissent la pollution des eaux côtières.

D'autre part, la cohérence des politiques implique d'adopter la politique appropriée pour faire face à un enjeu donné. Cela semble aller de soi, mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, on s'attend souvent à ce que la politique de la pêche traite de questions telles que l'emploi ou le développement régional, alors que ces objectifs peuvent nuire aux stocks de poissons et ne procurer finalement que des bénéfices à court terme.

« Le manque de vision du côté de l'offre et de la demande favorise une législation qui procure des bénéfices immédiats aisément identifiables, au prix de coûts futurs qui sont difficiles et complexes à identifier. La conservation, qui exige des sacrifices à court terme en contrepartie d'avantages à long terme, tend à être défavorisée dans ce contexte. »

J.G. Sutinen (2008), « Major Challenges for Fishery Policy Reform: A Political Economy Perspective », un document de travail de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries

Beaucoup de ces obstacles à la gestion « rationnelle » des pêcheries peuvent être analysés sous l'angle de l'économie politique.

Quelques grandes leçons se dégagent des expériences de réforme menées dans diverses pêcheries.

Une crise économique ou environnementale peut favoriser le changement. La nécessité de la réforme ne doit faire aucun doute. Sinon, les pêcheurs, les hommes politiques et l'opinion publique seront peu enclins à promouvoir le changement ou à s'entendre sur les priorités de toute nouvelle politique. Les crises sont le signe le plus évident que le changement s'impose, mais elles ne sont pas automatiquement synonymes de désir de réforme.

Le secteur de la pêche reposant sur des ressources naturelles, il existe un lien étroit entre l'environnement et l'économie. Lorsque l'environnement est affecté, cela a tôt ou tard des conséquences économiques. Mais, comme le montre la fermeture des pêcheries de morue de Terre-Neuve en 1992, la crise doit généralement être grave pour avoir un effet quelconque sur la politique.

Le danger est de n'intervenir que lorsqu'il est trop tard et, comme l'illustre l'exemple précédent, il est malheureusement rare qu'on en tienne compte, ce qui entraîne des préjudices plus importants que si on avait agi à temps. Par exemple, malgré les avertissements répétés du Conseil international pour l'exploration de la mer sur l'état des stocks de morue et de merlu de la mer du Nord, l'UE n'a pas substantiellement réduit les totaux admissibles de captures pour les espèces concernées.

En termes purement économiques, il semble également que la crise ait peu d'effet tant que la situation n'est pas particulièrement grave. En Nouvelle-Zélande, c'est une crise touchant l'ensemble de l'économie qui a provoqué la réforme des pêcheries dans les années 80, même si la faible rentabilité du secteur a également joué un rôle.

Une réforme structurelle à l'échelle de l'ensemble de l'économie peut également conforter les appels à la réforme des pêcheries, dans le sillage de ce qui se passe dans les autres secteurs. On peut aussi soutenir qu'il est plus aisé d'entreprendre une réforme lorsque les choses vont bien, et que les coûts de transition sont alors plus faciles à supporter.

Une tragédie ?

Elinor Ostrom a reçu le prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur la gouvernance économique. Son domaine de recherche est les ressources communes, c'est-à-dire les ressources auxquelles plus d'un individu a accès, mais pour lesquelles la consommation de chaque personne réduit la disponibilité de la ressource pour les autres, comme c'est le cas pour les stocks de poisson.

L'une des analyses les plus connues de cette question est *La tragédie des biens communs*. Dans cet ouvrage publié en 1968, Garrett Hardin décrivait comment la surexploitation des champs communs augmentait rapidement à travers la planète.

Les économistes proposent deux solutions pour éviter cette surexploitation. La première est la privatisation couplée à des moyens adéquats de mesure et de contrôle. Cela implique de disposer des moyens financiers et techniques nécessaires pour assurer un contrôle adéquat, et cette option peut exiger de limiter la propriété à un petit nombre d'agents.

La seconde solution est la propriété gouvernementale accompagnée d'une taxe sur l'utilisation de la ressource.

Ostrom propose une troisième solution : s'en tenir à la nature de bien commun de la ressource et laisser ses utilisateurs créer leur propre système de gouvernance. Dans

Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action, Ostrom soutient que la gouvernance des biens communs n'est pas condamnée à la tragédie ; les utilisateurs eux-mêmes sont en mesure de concevoir des règles et des mécanismes assurant leur respect qui peuvent être plus pertinents que les restrictions imposées par des acteurs extérieurs peu au fait des conditions locales.

Une des conclusions les plus surprenantes de ses travaux est que les utilisateurs devraient assurer eux-mêmes la surveillance et les sanctions (ou les confier à quelqu'un qui en réponde auprès d'eux). Comme le souligne le Comité du prix Nobel, cela « défie les notions classiques selon lesquelles l'application des règles devrait être confiée à des acteurs extérieurs impartiaux ».

La surveillance et les sanctions peuvent être coûteuses, ne serait-ce qu'en raison du temps qu'elles exigent. Cependant, les études de cas d'Ostrom montrent que de nombreuses personnes sont prêtes à assumer les responsabilités de la gouvernance. Les recherches d'Ostrom soulèvent des questions sur les raisons exactes pour lesquelles certains individus sont disposés à supporter la charge de ces tâches, souvent ingrates, qui profitent aux autres.

Les réformes s'accompagnent souvent d'appels à une plus grande transparence des programmes gouvernementaux : lesquels sont disponibles, quels en sont les effets, et qui en bénéficie ? Politiquement, il est bien moins risqué pour les gouvernements de réformer les subventions lorsque les électeurs s'y opposent parce qu'ils estiment que leurs coûts économiques et leurs effets environnementaux sont inacceptables. Une grande transparence est possible si on établit clairement qui sont les bénéficiaires des subventions, tout en soulignant quel est leur « pouvoir de négociation » relatif : cela peut être un facteur important en faveur du changement.

Les gestionnaires des pêcheries doivent disposer de systèmes d'alertes précoces qui leur indiquent si la situation économique ou environnementale se détériore, tout en leur donnant les informations et les analyses de risque nécessaires pour imprimer des changements à la politique ou aux dispositifs de gestion.

La demande de réforme peut provenir du secteur lui-même si la rentabilité y est incertaine et si la surcapacité et la surpêche sont largement répandues. Même si le secteur de la pêche semble globalement se satisfaire du *statu quo*, il compte parfois en son sein des groupes particuliers qui appellent à la réforme. Comme plusieurs exemples l'ont montré, certains propriétaires de navires l'ont fait lorsque les réformes envisagées promettaient une rentabilité accrue.

Au Canada, au début des années 90, les propriétaires ont ainsi soutenu l'introduction de quotas individuels de navires dans la pêche de flétan du Pacifique. Cette pêche souffrait de faibles rendements, un problème classique des pêcheries en accès libre, mais les pêcheurs s'attendaient à ce que la réforme améliore la rentabilité, ce qui a joué un rôle déterminant dans le soutien qu'ils lui ont apporté.

Le succès de cette réforme ayant démontré qu'on pouvait accroître les revenus, l'Alaska a adopté en 1995 un système de quotas individuels pour sa propre pêche de flétan.

Il est plus facile de déterminer les marges de manœuvre de la réforme dans les pêcheries comptant peu d'acteurs et où les interactions entre environnement marin et pêche sont moins complexes, comme les pêcheries comportant une seule espèce. Par exemple, l'introduction de quotas individuels transférables dans la pêche de thon rouge située au sud de l'Australie a été d'autant plus facile qu'elle comportait une seule espèce, ainsi qu'un seul stock de reproducteurs, et avait fait l'objet de recherches approfondies pendant de nombreuses années. En outre, les pêcheurs de l'Australie-Méridionale étaient peu nombreux et relativement concentrés, et les données sur les captures pouvaient être tirées d'un petit nombre de débouchés commerciaux. Ces caractéristiques ont grandement facilité l'introduction de la réforme, car les pêcheurs pouvaient évaluer plus précisément ses bénéfices potentiels et s'identifier à ce que serait la pêche après la réforme.

Des facteurs internationaux peuvent influencer sur les réformes intérieures. La concurrence internationale résultant de la libéralisation

des échanges menée à l'OMC ou dans le cadre d'accords similaires incite les entreprises nationales à demander la réforme des politiques qui les défavorisent. Dans les pêcheries, cela peut survenir à travers les liens de la chaîne de valeur existant entre des secteurs tels que la capture et la transformation.

Les entreprises de transformation exercent une pression croissante sur les gouvernements pour qu'ils réforment la gestion des pêcheries intérieures, afin d'améliorer la qualité et la cohérence de l'offre des produits. Au Canada, ce facteur a joué dans le passage à un système de quotas individuels de navires dans la pêche de flétan du Pacifique mentionnée précédemment.

Les traités et les accords internationaux peuvent également conduire à des réformes sectorielles, même en cas d'opposition dans le pays. Citons par exemple les Plans d'action internationaux de la FAO, consacrés à diverses questions telles que la gestion de la capacité de la pêche ou la pêche pirate, ou les engagements pris en matière de subventions aux pêcheries dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (en cours de négociation à l'OMC). Au niveau régional, la Politique commune de la pêche de l'UE impose certaines obligations aux pays membres concernant leurs politiques nationales de la pêche, et elle a joué un rôle de catalyseur dans la réforme des politiques de nombreux pays.

Une bonne partie des points abordés ici se résument à des questions de connaissances et d'influence. Ainsi, les mauvaises pratiques de gestion répondent aux besoins immédiats des acteurs de l'industrie de la pêche : ce sont eux qui connaissent le mieux les enjeux, et ils exercent avec habileté une influence politique sur les décisions de gestion.

Mais les choses sont en train de changer. Des groupes à la fois très informés et bien organisés, très actifs dans les recherches sur la pêche, et qui militent pour l'adoption de pratiques durables, s'efforcent de corriger cette « asymétrie de l'information ».

Leurs campagnes commencent à influencer sur l'opinion publique. Des chaînes de supermarchés adhèrent à des programmes de certification comme celui du MSC, qui promeut les pêcheries durables. D'autres acteurs importants de l'industrie forment des partenariats

de travail avec des ONG, par exemple Unilever avec le WWF ou McDonald's avec Conservation international.

La réforme s'inscrit dans le long terme, avant comme après sa mise en œuvre. Pour réussir, elle doit bénéficier d'un large soutien qu'il est impossible de brusquer. La réforme de la politique des pêcheries ne profite généralement qu'à des groupes spécifiques, alors que ses coûts sont assumés par l'ensemble de la société.

Il faut du temps pour reconstituer les stocks ou s'adapter aux changements apportés aux politiques de gestion. Il en résulte un fardeau qui peut affecter le soutien au changement durant la période de transition. Les gouvernements devraient donc identifier les gagnants et les perdants potentiels de la réforme afin de bien cibler les mesures de compensation et les mesures transitoires (par exemple programmes de désarmement des navires et de rachat des licences, ou programmes temporaires et ciblés d'accompagnement social), tout en encourageant le soutien à la réforme.

Les pêcheurs doivent être impliqués dans le processus de réforme dès le début, non seulement parce que ce sont eux qui ont le plus à y gagner ou à y perdre, mais aussi parce que leur connaissance et leur expérience des pêcheries sont sans équivalent.

Une fois mises en œuvre, les réformes doivent être poursuivies sur le long terme. Il peut y avoir des pressions importantes pour revenir en arrière, surtout si des groupes d'intérêts particuliers ont conservé assez de pouvoir ou de cohésion pour influencer sur l'évolution de la politique.

Résister à de telles pressions peut exiger un engagement politique important, et des mesures complémentaires peuvent être nécessaires pour convaincre les groupes encore réticents. Les réformes couronnées de succès sont rarement des initiatives ponctuelles. Ce sont des processus qu'on améliore constamment au fil du temps, en réglant et en adaptant minutieusement les politiques selon l'évolution des circonstances.

Gouvernance internationale

L'ensemble des questions que nous venons d'examiner peuvent être envisagées en termes de gouvernance internationale : les mers

sont un patrimoine commun qu'un nombre croissant de personnes cherchent à exploiter ; cependant, les structures internationales conçues pour gérer cette ressource ont atteint leurs limites.

Nous ne manquons pas de codes, d'accords, de conventions et autres instruments juridiques. Le problème consiste à les appliquer et à les faire respecter, comme l'illustre le problème de la pêche pirate. Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsqu'il s'agit de questions pratiques d'accès. En effet, si les gouvernements administrent le patrimoine commun que sont les océans, ils défendent également les intérêts de leur propre industrie de la pêche.

Les pêcheries font l'objet de discussions dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC, et c'est encourageant. Les difficultés rencontrées pour dégager un accord sur d'autres aspects des échanges internationaux ne doivent pas occulter qu'il existe un consensus sur de nombreuses questions cruciales pour la pêche, notamment la nécessité de gérer les stocks de façon durable. Les gouvernements devraient saisir l'occasion qui leur est offerte d'aborder les pêcheries sur une base multilatérale, internationale, tout en tirant parti des règles internationales pour adopter des réformes de fond.

Cet ouvrage dresse un portrait de la pêche – comme industrie et comme mode de vie – qui n'est pas particulièrement réjouissant. Le secteur est confronté à des problèmes considérables, dont un certain nombre lui sont directement imputables.

Mais la bonne nouvelle est que les attitudes sont en train de changer : parfois parce qu'il n'y a pas d'autre solution, parfois parce qu'il existe une alternative qui semble meilleure et plus souhaitable.

Au bout du compte, quelle stratégie l'industrie de la pêche devrait-elle adopter ? Pour répondre à cette question, nous laissons le mot de la fin à Bernard Groisard, dont une citation ouvrirait ce livre. « Cette stratégie doit être durable, et nous devons faire preuve de prudence. L'effondrement de la pêche d'anchois est là pour nous rappeler que lorsque les stocks sont faibles, la seule chose que nous pouvons faire, c'est attendre. La nature sait ce qu'elle fait ; si on lui en laisse le temps, la ressource se reconstituera. »

Pour en savoir plus

OCDE

Sur l'Internet

Pour une introduction aux travaux de l'OCDE sur les pêcheries, visitez www.oecd.org/fisheries.

Publications

Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE : Politiques et statistiques de base 2008 (2009) :

Cette publication décrit les principaux développements intervenus en 2004, 2005 et 2006 dans le domaine des pêcheries au sein des pays de l'OCDE, notamment l'évolution des échanges, des politiques nationales et internationales et de la production halieutique et aquacole. Cette édition comporte un chapitre spécial sur l'investissement direct étranger (IDE) dans les pêcheries de l'OCDE.

Cohérence des politiques en matière de développement dans le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest (2008) :

Le secteur de la pêche représente plus de 30 % des recettes fiscales de l'État des pays d'Afrique de l'Ouest et emploie 7 millions de personnes en Afrique centrale et de l'Ouest. Si le secteur veut se développer – ou simplement se maintenir aux niveaux de production actuels –, un certain nombre d'enjeux en matière de politique devront être traités d'une manière cohérente, notamment l'environnement, la technologie, les aspects économiques, les aspects sociaux, la gouvernance et la contribution du

secteur à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Autre lecture conseillée

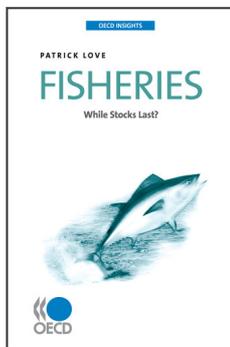
Major Challenges for Fishery Policy Reform: A Political Economy Perspective, Jon G. Sutinen, Document de travail de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries (uniquement en anglais)

Ce document analyse, sous l'angle de l'économie politique, les menaces potentielles pesant sur la bonne gouvernance et la bonne gestion des pêcheries ; la plus sérieuse pourrait être l'influence de certains intérêts privés sur les politiques et la réglementation de la pêche.

AUTRES SOURCES

Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action, Elinor Ostrom, Cambridge University Press (2010) :

L'auteur analyse la gouvernance des ressources naturelles utilisées en commun par de nombreux individus. Ni l'État ni le marché n'ont réussi à résoudre de façon convaincante les problèmes liés aux ressources communes. Tout en discutant des fondements de la politique économique appliquée aux ressources naturelles, Elinor Ostrom propose des données empiriques qui nous éclairent sur les conditions dans lesquelles les problèmes liés aux ressources communes ont été résolus, que ce soit de façon satisfaisante ou non.



Extrait de :
Fisheries
While Stocks Last?

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264079915-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Love, Patrick (2010), « Les pêcheries : une richesse commune ? », dans *Fisheries : While Stocks Last?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264079939-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.